

Programme de formation

Intitulé de la formation : GESTIONNAIRE DE SYNDIC ET DE COPROPRIETE
(conforme à la loi ALUR du 24 mars 2014)

FORMATRICE : Mme BONNAUD

Objectifs du module :

Permettre de :

- ▶ Maîtriser la gestion administrative, juridique, technique et financière de la copropriété.
- ▶ Développer les compétences comportementales et organisationnelles d'un gestionnaire de copropriété efficace.

Public et pré requis :

Taille du groupe : 4 à 12 personnes.

Type de public : Gestionnaires souhaitant structurer et valider leur pratique.

Niveau de connaissance préalable requis :
Connaissance en droit immobilier et en comptabilité gestion.

Modalités techniques et pédagogiques :

Supports et matériels utilisés : Outils informatiques

Documents remis : Dossier pédagogique

Intervenant : Professionnel de l'immobilier

Suivi et évaluation :

Modalités de suivi : Feuille d'émargement, attestation de fin de formation.

Modalités d'évaluation : questionnaire de satisfaction / évaluation fin de formation.

Modalités de déroulement :

Durée : 14 heures

Date : 13 et 20 février 2020

Coût : 480€ / personne

Lieu : CFP Montplaisir

Contenu détaillé et séquencé de l'action :

La gestion budgétaire de la copropriété

JOUR 1

- Loi SRU,
- Engagement des dépenses,
- Les charges du syndicat, leur répartition et autres opérations.

JOUR 2

- Le budget de la copropriété,
- La gestion de la trésorerie,
- Le financement de la gestion et travaux,
- Le recouvrement des charges de copropriété,
- La gestion des mutations des lots,
- L'approbation des comptes.